

PROCÈS VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents : Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Laurent PEYRANNE, YEPES ARBOLEDA Solange, Sylvie DELPRAT, Denis LEZAT

Absents-excuses : LESCURE Vincent, BORNAREL Emmanuelle, GALINIER Alexandre, MEUNIER Thierry, GERMAIN Benoît

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEFRANCE

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Délibération n° 2023/04/12-01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COMITÉ DES FÊTES ET DES LOISIRS	2 300.00 €
LA BOULE BRETXOISE	350.00 €
STE CHASSE ACCA BRETX	400.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200.00 €
FOOTBALL CLUB DE L'OUEST	400.00 € + 500.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VALLEE DE LA SAVE	400.00 €
COVS (Club Omnisport de la Vallée de la Save)	200.00 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS AUSSONNE	80.00 €
FNACA GRENADE	50.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE CADOURS	80.00 €
GYM VOLONTAIRE DE BRETX	150.00 €
CAFÉ BRETXOIS	300.00 €
ARAC	50.00 €
TOTAL	5 460.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Délibération n° 2023/04/12-02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Report en fonctionnement recettes au 002 : 420 274.96 €

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2023

Délibération n° 2023/04/12-03

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de fiscalité directe locale en 2023 comme suit :

Taxe foncière bâti	44.03 %
Taxe foncière non bâti	89.26 %
Taxe d'habitation	16.97 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide :

De valider la proposition de Monsieur le Maire aux taux précités

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION S.I.V.S. 2023

Délibération n° 2023/04/12-04

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Convention SIVS adressée par Madame BOURGES Michelle, Présidente du S.I.V.S., concernant les participations des mairies aux frais de fonctionnement, d'investissement, fournitures scolaires et CLSH du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Il s'agit d'une convention établie entre les mairies de Bretx, Saint Paul et Menville et le SIVS, qui a pour objet de définir la participation des 3 communes afin de couvrir les charges de fonctionnement et d'investissement relatives aux écoles, et d'assurer l'équilibre du budget du SIVS.

Les participations financières 2023 de la commune de Bretx sont réparties comme suit :

Frais de fonctionnement	122 974 €
Participation aux fournitures scolaires	2 611 €
Participation CLSH (Bouconne)	9 946 €
Participation Investissements	19 837 €

Soit un total de 155 368 €

EMPRUNT AFL POUR FINANCEMENT RESERVE FONCIERE – INVESTISSEMENT 2023

Délibération n° 2023/04/12-05

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2023, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant total de 380 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire de BRETX, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 380 000 EUR (Trois cent quatre-vingt mille Euros)
- Durée Totale : **30 ans**
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Fréquence : annuelle
- Taux Fixe : **3.90 %**
- Base de calcul : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
-

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire de BRETX est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Délibération n° 2023/04/12-06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
Recettes totales	888 741 €
002 – excédent de fonctionnement	420 274 €
722/042 – Immo corporelles	10 000 €
70 – Produits des services, du domaine	2 292 €
73 – Impôts et taxes	356 056 €
74 – Dotations, subventions, part.	99 309 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	810 €
6459/013 – Atténuations de charges	0 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
Dépenses totales	888 741 €
011 – Charges à caractère général	182 900 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	81 600 €
65 – Autres charges de gestion courantes	266 078 €
66 – Charges financières (intérêts d'emprunts)	17 000 €
7391178 – Autres restitutions au titre dégrèvement sur contributions directes	0 €
022 – dépenses imprévues	1 081 €
023 – Virement à la section d'investissement	334 000 €
042/6811 –dotations aux amortissements	6 082 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
Recettes totales	878 347 €
001 – solde d'exécution reporté	80 524 €
10 – Dotations, Fonds Divers et réserves	29 118 € 17 223 €
13 – Subventions d'Investissement	31 400 €
16 - Emprunts	380 000 €
040/2802	823 €
040/28041512 subvention d'équipement	3 194 €
040/2804182	2 065 €
021 – virement de la section de fonctionnement	334 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
Dépenses de l'exercice	878 347 €
020 – Dépenses imprévues	0 €
1641 – Emprunts et dettes assimilés	41 765 €
20 – Frais documents - Etudes	22 800 €
204 – Subvention équipements	2 053 €
21 – Immobilisations corporelles	410 929 €
23 – Immobilisations en cours	390 000 €
2312/040 – Aménagement terrain	10 000 €
26 – Participations et créances	800 €
001 – solde d'exécution reporté	0 €

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les dossiers en cours
 - Chemin de Filouso
 - Travaux bâtiment service technique

Fin de séance : 23 h 45

Le Maire
Jean-Claude ESPIE

La secrétaire de séance
Jean-Pierre DEFRANCE